



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jérôme Fortier, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Henri,

que le conseil municipal de Saint-Henri a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022 le Règlement n° 687-22 intitulé «Règlement modifiant le Règlement n° 409-05 concernant l'aménagement des stationnements».

Ce règlement a pour objet de favoriser la végétalisation des stationnements sur le territoire de la municipalité.

Ce règlement a obtenu l'approbation du Conseil de la MRC de Bellechasse le 18 mai 2022.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00.

DONNÉ À SAINT-HENRI LE 21 JUIN 2022.

Jérôme Fortier, greffier-trésorier

(R:0628)

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jérôme Fortier, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 21 juin 2022 en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

Au bureau municipal et à la Maison de la Culture.

Jérôme Fortier, greffier-trésorier